



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 04 avril 2023, à 20h00, sous la présidence de Monsieur Michel BRULHART, Maire

**Présents** : Michel BRULHART, Patrick DUMAS, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Elody BULLIARD, Nicolas PIDOUX, Jean-Pierre DEMORNEX

**Absents excusés** : Angélique NICOSIA (procuration à Patrick DUMAS), Fabien JACQUET (procuration à Michel BRULHART), Emmanuelle LAURE (procuration à Charline PERRIER), Leila MANET (procuration à Cécile MAGNIN)

**Absent** : Laurent IMBERTI

**Secrétaire de séance** : Christophe LEBRUN

*Les comptes-rendus du 07 mars et du 28 mars 2023 sont approuvés à l'unanimité.*

### I/ Délibérations

#### **1/ Approbation du règlement intérieur de la bibliothèque**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une convention a été conclue avec le Département de l'Ain dans le cadre du fonctionnement de la bibliothèque municipale.

Afin de répondre aux prérequis demandés, il convient aujourd'hui de modifier le règlement intérieur de la bibliothèque en actant la gratuité du service à destination des publics suivants :

- les moins de 18 ans ;
- les étudiants ;
- les personnes en recherche d'emploi ;
- les bénéficiaires de minima sociaux (Revenu de Solidarité Active, Allocation Adulte Handicapé, Allocation Solidarité Spécifique et Allocation Personnalisée à l'Autonomie) ;
- les professionnels de la petite enfance, les enseignants et éducateurs ainsi que tous professionnels, associations ou services de collectivité favorisant l'accès d'un public à la lecture ou à la culture.

Pour rappel, la cotisation annuelle est de 13€ par adulte ou famille.

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

## 2/ Instauration d'indemnités d'astreinte

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les agents des collectivités territoriales bénéficient d'une indemnité non soumise à retenue pour pension ou, à défaut, d'un repos compensateur :

- lorsqu'ils sont appelés à participer à une période d'astreinte ;
- lorsque des obligations liées au travail imposent à un agent de se trouver sur son lieu de travail habituel, ou en un lieu désigné par son chef de service, pour nécessité de service, sans qu'il y ait travail effectif.

Monsieur le Maire propose donc la mise en place de périodes d'astreinte dans les cas suivants :

- tous événements climatiques exceptionnels et non prévisibles

Sont concernés les emplois suivants :

- Les adjoints techniques territoriaux,
- Les adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe,
- Les agents de maîtrise.

Les moyens mis à disposition sont les suivants : téléphone portable, véhicule de la collectivité. Ces périodes pourront être effectuées par des agents titulaires ou non titulaires.

*Monsieur le Maire précise que les indemnités seront versées aux 3 agents techniques mobilisés.*

**Cette délibération est acceptée avec 13 votes pour, 3 votes contre et 1 abstention.**

## 3/ Décision modificative n°01/2023 – Régularisation des prévisions budgétaires

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une décision modificative à émettre pour régulariser les prévisions budgétaires 2023.

En effet, des montants ont été prévus en recettes et dépenses de fonctionnement dans le cadre de produits de cession. Or, ce type de produit doit être inscrit uniquement en section d'investissement au chapitre 024 et ne pas apparaître en section de fonctionnement.

Il convient donc aujourd'hui de régulariser comme suit :

### BUDGET COMMUNAL

Section de fonctionnement			
Num	Libellé	Recettes	Dépenses
675	Valeurs comptables immob. cédées		- 2 160,00 €
775	Produits de cessions d'immob.	- 2 160,00 €	
	<b>TOTAL</b>	- 2 160,00 €	- 2 160,00 €

Section d'investissement			
Num	Libellé	Recettes	Dépenses
21571	Matériel roulant	- 2 160,00 €	
024	Produits des cessions	+2 160,00 €	
	<b>TOTAL</b>	0,00 €	0,00 €

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

## II/ Planning mensuel des réunions et évènements

Mardi 11/04/23 à 18h30 à Gex :	Environnement
Mercredi 12/04/23 à 18h30 à Gex :	Déplacements
Mercredi 12/04/23 à 18h30 à Péron :	SIVOS
Jeudi 13/04/23 à 18h00 à Gex :	Aménagement
Mardi 18/04/23 à 18h30 à Gex :	Cadre de vie
Mercredi 19/04/23 à 18h30 à Gex :	Finances
Mardi 25/04/23 à 18h30 à Gex :	Tourisme/Culture
Mercredi 26/04/23 à 19h à Gex :	Conseil communautaire
Jeudi 27/04/23 à 18h à Gex :	Santé/Solidarité
Jeudi 27/04/23 à 18h à Prévessin-Moëns :	Cotech Régie des eaux

## III/ Dépenses

Repas cantine février 2023	BOURG TRAITEUR	5 750.57 €
Modification chauffage salle polyvalente	JURALPECO	1 752.89 €
Location photocopieurs 1 <sup>er</sup> trimestre	XEROX	3 698.40 €
Elagage arbres champ de Foire	VUAILLAT Jean-Pierre	2 280.00 €
Consommation gaz janvier	TOTAL ENERGIE	7 599.21 €
Consommation gaz février	TOTAL ENERGIE	7 005.45 €
Transport classe de neige	EUROP TOURS	1 297.80 €
Contrôle annuel installations électriques	VERITAS	1 347.26 €
Vente de bois scierie Michon	ONF	1 120.68 €
Produits d'entretien	SNAL	1 490.17 €
Enfouissement réseaux Vie de l'Etraz	ORANGE	2 270.24 €
Infogonville 1 <sup>er</sup> trimestre	CORCELLE Delphine	1 300.00 €
Mobilier bibliothèque	MOBIDECOR	25 086.75 €

## IV/ Commissions

### 1/ Communication/Social

Les membres du conseil d'administration du CCAS se sont réunis le 28 mars pour voter le budget annuel.

## **2/ Scolaire**

- Pour rappel, les horaires de l'école seront modifiés à la rentrée de septembre.
- Une commission scolaire sera prochainement organisée pour discuter des tarifs du restaurant scolaire.
- Les inscriptions scolaires auront lieu du 24 au 26 avril en mairie.

## **3/ Travaux**

La prochaine commission travaux est prévue le 11 avril à 18h30 pour évoquer notamment la mise en place d'arches aux entrées du village et les décorations de Noël.

Nous sommes toujours en attente du Consuel nécessaire au raccordement électrique de la bibliothèque. L'entreprise JL TP va intervenir prochainement pour mettre à niveau l'accès du bâtiment et les alentours. Des problèmes d'infiltration d'eau ont été constatés, une solution doit être trouvée.

Il sera probablement nécessaire de refaire complètement la dalle du réservoir de la fontaine aux bœufs au vu de son état.

## **V/ Commissions de la Communauté d'agglomération**

***Les comptes-rendus sont consultables sur le site internet de Pays de Gex Agglo.***

### **Cadre de vie**

Les consignes de tri ont changé au 1<sup>er</sup> janvier, entraînant un tonnage important.

Le déploiement des composts en milieu urbain devra être généralisé en 2024. Quelques communes du Pays de Gex seront équipées prochainement pour tester le système.

### **Régie des eaux**

Le budget sera voté la semaine prochaine. La régie est en attente des tarifs suisses qui seront indexés sur le coût de la vie.

### **Conseil communautaire**

Le Compte administratif et le budget ont été votés lors du dernier conseil.

### **PLUIH**

Une réunion a eu lieu le 21 mars avec le Vice-Président en charge de l'aménagement et les services de l'agglo en charge du PLUIH au sujet du recours déposé par l'entreprise NABAFFA. En effet, le classement de leur zone d'implantation ne correspond pas à l'activité de l'entreprise. Les services compétents sont à l'œuvre pour proposer un classement plus adapté.

Pour information, l'entreprise JL TP a rencontré la DREAL et a fait le nécessaire pour mettre en conformité son installation.

## VI/ Divers

### Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une commission a été composée en 2020 afin de contrôler les listes électorales de la commune. Conformément à la réglementation en vigueur, il convient aujourd'hui de procéder à son renouvellement en désignant 2 conseillers municipaux.

Après consultation, Charline PERRIER est désignée titulaire et Elody BULLIARD est désignée suppléante pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales.

### Problème de voisinage rue de l'Eglise

Les riverains sont en conflit depuis plusieurs mois car les parents de l'école Mont & Sourire se garent dans la rue et non sur le parking de l'église à proximité, bloquant ainsi régulièrement l'accès des voisins à leur propriété.

L'école envisage de changer de fournisseur pour les repas et aurait contacté Bourg Traiteur. Une solution devra être trouvée pour éviter de gêner davantage la circulation lors des livraisons. Une solution envisagée serait d'enlever les pots de fleurs pour permettre au livreur de se garer le temps de décharger les repas.

Pour rappel, la mairie avait émis des avis défavorables lors de l'instruction du permis de construire, craignant justement que l'installation d'une école à cet emplacement pose de problèmes de logistique.

Monsieur le Maire en profite pour signaler aux membres du Conseil que les places dépose-minute de l'école communale ne sont pas respectées. En effet, les parents stationnent trop longtemps sur ces places et créent ainsi des bouchons sur le parking de l'église.

Nicolas PIDOUX suggère de réfléchir à nouveau à la création d'une police municipale et éventuellement à la modification du parking pour le rendre plus pratique.

Cécile MAGNIN demande s'il ne serait pas possible de faire appel à des agents de sécurité quelques heures par jour pour assurer la circulation, comme en Suisse. Cette solution ne semble pas adaptée car ces agents n'ont pas autorité pour verbaliser ou faire respecter la réglementation.

### Entretien propriété Monsieur Lioultchenko

En réponse à la demande de Christophe LEBRUN, la mairie prendra contact avec la fille de Monsieur Lioultchenko pour lui demander d'entretenir la propriété laissée à l'abandon et de couper les arbres.

*La séance est levée à 20h55.*

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Mardi 02 mai**